



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

familles nombreuses

Question écrite n° 106974

Texte de la question

M. Michel Pajon interroge M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la création d'une nouvelle carte familles nombreuses et la gestion d'attributions de cartes par les caisses d'allocations familiales et les mairies. Annoncée par le ministre lors d'une conférence de presse du 15 juin 2006, cette initiative a rencontré un large écho auprès des familles concernées. Pourtant, cette annonce n'a pas été suivie de mesures concrètes. Par manque d'informations et en l'absence d'un calendrier précis, les services municipaux se trouvent dans l'incapacité de renseigner au mieux les habitants. Cette situation nuit gravement à la mission de service public que les services municipaux mènent quotidiennement. S'étant adressé à la préfecture de Seine-Saint-Denis et en l'absence de réponse de sa part, il déplore le silence de l'État en ce qui concerne une initiative s'apparentant de toute évidence à un effet d'annonce sans conséquences concrètes. Il souhaite donc savoir précisément quelles seront les modalités d'organisation dans l'attribution de cette nouvelle carte familles nombreuses.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106974

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10783